

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.400**

**Contrats d'avenir :
arrêt du dispositif
pour 2008**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRES - PLIERapporteur : **Monsieur CHARRIER****CONTRATS D'AVENIR : ARRET DU DISPOSITIF POUR 2008**

Dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, la ComAGA a, par délibération n° 79 du 24 mars 2007, approuvé la convention d'objectifs avec l'Etat pour la mise en œuvre de 100 contrats d'avenir.

L'objectif premier de la communauté était de répondre à la demande des communes de l'agglomération en favorisant, par ce dispositif, le retour à l'emploi de personnes en difficulté. Le bilan fait apparaître que sur les 85 contrats d'avenir mis en œuvre, 71 l'ont été par l'Education Nationale, 6 à la mairie d'Angoulême et 8 au sein d'associations. Ce bilan traduit au final une très faible concrétisation.

Par ailleurs, l'accompagnement des bénéficiaires de ces contrats a été confié dans le cadre du PLIE à l'association Retravailler par une procédure de marché qui prendra fin le 31 décembre 2007.

Enfin, le financement de cette prestation en partie assurée par le Fonds Social Européen ne peut-être relancé dans l'immédiat en raison des incertitudes quant au renouvellement rapide du protocole PLIE.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 24 octobre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la non reconduction de la participation de la ComAGA du dispositif contrat d'avenir au delà du 31 décembre 2007.

D'INFORMER les services de l'Etat de cette décision ainsi que les employeurs de personnes en contrat d'avenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****29 novembre 2007****Affiché le :****29 novembre 2007**